



- 
- Visitez notre nouveau site web : [cscapitale-ecole-delasource.ca](http://cscapitale-ecole-delasource.ca)
  - IGA COOP DE LORETTEVILLE # MEMBRE DE L'ÉCOLE : 100320

Le 21 février 2020

Bonjour chers parents,

### **FEUILLETS FISCAUX – RELEVÉ 24 – FRAIS DE GARDE**

Les feuillets pour l'année 2019 vous seront remis lundi, soit en mains propres ou via le sac d'école de votre enfant. Si vous n'avez pas reçu le vôtre, nous vous demandons de vous adresser à la responsable du service de garde, madame Annie Lavoie au 3074. **Nouveau cette année, ils seront également publiés sur Mozaïk.**

### **REMISE DES BULLETINS**

Comme la 2<sup>e</sup> étape est terminée, **la publication des bulletins se fera le 27 février 2020 sur Mozaïk.** Les enseignant(e)s qui désireront rencontrer un parent, vous achemineront une invitation à ce sujet.

### **MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE**

Puisque la Commission scolaire de la Capitale a dû annuler ses activités le 7 février dernier en raison des conditions climatiques, nous vous informons que la journée pédagogique prévue du **23 mars 2020 sera une journée de classe (jour 2).**

### **RAPPEL – ABSENCE**

La Loi sur l'instruction publique (LPI) précise que les parents sont les premiers responsables de la fréquentation scolaire de leur enfant. C'est donc dire aussi que toutes les absences doivent être obligatoirement motivées par les parents. Certains parents oublient de le faire. Il est essentiel de signaler toute absence de votre enfant en téléphonant au secrétariat de l'école au 418-686-4040 poste 4007 et au service de garde s'il le fréquente. Vous ne pouvez pas juste aviser l'enseignant(e) de votre enfant, ce n'est pas suffisant. (Parfois, l'enseignant(e) est absent(e) ou si c'est un spécialiste qui commence, n'est pas au courant. Votre appel est important et votre collaboration nous est essentielle.

### **SEMAINE DE RELÂCHE ET SERVICE DE GARDE**

La semaine de relâche arrive à grands pas. Nous espérons que vous en profiterez pour prendre l'air et faire des activités extérieures avec votre enfant, afin de diminuer les heures passées devant un écran.

Nous vous informons que le service de garde sera fermé pendant la semaine de relâche, donc du 2 au 6 mars 2020 inclusivement. **Notez que le 9 mars est une journée pédagogique.** Pour les parents utilisateurs, vous devez inscrire votre enfant.

### **ENFANT MALADE**

Nous sommes conscients qu'il survient d'importants problèmes d'organisation familiale et professionnelle lorsque votre enfant est malade. Cependant, deux raisons fondamentales sont à la base des politiques d'exclusion en milieu scolaire :

**1. Premièrement : Le bien-être de l'enfant lui-même**

L'enfant malade n'est pas en mesure de participer efficacement aux apprentissages scolaires et aux activités de groupe. Le milieu scolaire n'a pas la capacité de prendre soin des enfants malades.

**2. Deuxièmement : La protection des autres personnes fréquentant le milieu scolaire**

Être en contact avec une personne présentant des symptômes qui risquent de se transmettre entraîne des répercussions sur le bien-être des autres. L'exclusion vise donc à interrompre la transmission d'une infection en éloignant l'enfant malade.

Donc, si votre enfant présente l'un des symptômes suivants, nous vous recommandons de le garder à la maison :

- Fièvre (37,6 °C et plus)
- Toux importante
- Écoulement nasal important
- Mal de gorge ou d'oreilles avec irritabilité
- Diarrhée
- Vomissement
- Fatigue importante

Merci de votre collaboration et bonne semaine de relâche!

La directrice,



Chantal Moffet